

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	47
Nombre de conseillers en exercice :	47
Nombre de conseillers présents à la séance :	38
Nombre de votants :	46

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le neuf février à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, dûment convoqués par le Président, le 3 février 2009, se sont réunis, au siège de la Communauté de d'Agglomération à Rentilly.

### PRESENTS :

- M. Michel CHARTIER, Président,
- M. Patrick GUICHARD, Vice-Président,
- M. Pascal LEROY, Vice-Président,
- Mme Pierrette MUNIER, Vice-Présidente,
- M. René CRESTEY, Vice-Président,
- M. Laurent DELPECH, Vice-Président,
- M. Vincent TONI, Vice-Président,
- M. Guy JELENSPERGER, Vice-Président,
- M. Patrick MAILLARD, Vice-Président,
- M. Patrice PAGNY, Vice-Président,
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, Vice-Président,
- Mme Marie-Christine GUILLAUME, Vice-Présidente,
- M. Sinclair VOURIOT, Vice-Président,
- M. Thibaud GUILLEMET, Vice-Président,
- M. Gildas LE RUDULIER, Membre du Bureau
- Mme Martine DELPORTE, M. Alain GALPIN, M. Alain DUCROS, M. Hervé DENIZO, M. Laurent SIMON, M. François TRAEGER, M. Marcel OULES, Mme Hélène LE CORVEC, M. Yvon BAVOUZET, M. Van-Long NGUYEN, M. Jacques POTTIER, M. Georges CARRE, M. Philippe DEGREMONT, M. Denis MARCHAND, M. Michel POYAC, Mme Sylvia CHEVALLIER, Mme Sylvie BONNIN, M. Jean-Luc SANSON, Mme Françoise COPELAND, M. Jean-Paul MICHEL, M. Roland HARLE, M. Arnaud SCHMITT, M. Claude VERONA, M. Alain BUIS, Mme Nacira TORCHE, M. Gérard SALKOWSKI  
formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS :

- M. Jean-Charles BLAISON représenté par M. Laurent SIMON
- M. Ali BOUCHAMA représenté par M. Marcel OULES
- M. Jean TASSIN
- M. Paul WESPISER représenté par M. Patrick MAILLARD
- Mme Mireille LIEGEOIS
- M. Eric STRAELEC

Secrétaire de séance : M. Vincent TONI est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité à la rectification suivante : M. Jean-Luc SANSON était présent à la séance et non représenté par M. Patrice PAGNY.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 – BUDGET PRINCIPAL**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment dans son article L.2312-1,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 12 janvier 2009,

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **PRENDS** acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour le budget principal.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment dans son article L.2221-5,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 12 janvier 2009,

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **PRENDS** acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour le budget assainissement.

## **CONVENTION DE MANDAT N°18 « MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2009,

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mandat avec le Siam pour ces opérations et autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire à la signer.
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits à inscrire à cet effet au Budget assainissement des exercices concernés.
- **DEMANDE** les subventions au taux le plus élevé à l'Agence de l'Eau et aux collectivités locales.

## **CONVENTIONS ET AVENANT INSTITUANT DES SERVITUDES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE JOSSIGNY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 12 janvier 2009,

**APRES** en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec M. Dinneweth et M. Vandierendonck instituant une servitude d'occupation de la canalisation exutoire d'eaux usées de la commune de Jossigny vers la station d'épuration du Siam
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention instituant une servitude d'occupation de la canalisation exutoire d'eaux usées de la commune de Jossigny avec M. DINNEWETH en date du 5 septembre 2008.

**CONVENTION DE RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE CHALIFERT SUR LE RESEAU GERE PAR LE SAN DU VAL D'EUROPE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 12 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT POUR LES EAUX USEES SUR LE TERRAIN DE ICF LA SABLIERE, RUE DES CORNOUILLERS A POMPONNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 19 janvier 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**CONVENTION DE GESTION DU PLATEAU TRAVERSANT SUR LE RD418 A SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPF-IF) SUR LA COMMUNE DE THORIGNY SUR MARNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'intervention foncière à intervenir entre la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, la commune de Thorigny-sur-Marne et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.
- **PRENDS** acte que la présidence du Comité de pilotage sera assurée par un représentant de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

**CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FONCIER FERROVIAIRE – SNCF ET RFF**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer des conventions d'occupation temporaire du domaine foncier ferroviaire avec la SNCF et RFF, pour une durée maximale de 18 ans.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communautaire.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MARNE ET GONDOIRE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 19 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les personnes suivantes en vue de la constitution du collège des élus représentants la CAMG :
  - ✓ 1 représentant de la commune de Lagny-sur-Marne : M. Roger ROZOT
  - ✓ 1 représentant de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes : M. Sinclair VOURIOT
  - ✓ 1 représentant de la commune de Thorigny-sur-Marne : M. Thibaud GUILLEMET
  - ✓ 1 représentant de la commune de Collégien : Mme Hélène LE CORVEC
  - ✓ 1 représentant de la commune de Chanteloup-en-Brie : Mme Pierrette MUNIER

Il sera proposé au Conseil Général que son représentant soit le conseiller général du canton concerné.

**AVIS SUR LE SCHEMA D'ORIENTATION DE L'INTERCOMMUNALITE**

VU l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire en date du 26 janvier 2009,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **TRANSMET** l'avis suivant à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Monsieur le Préfet,

Vous avez saisi, par un courrier en date du 16 décembre 2008, les élus de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) afin de donner un avis sur les perspectives de l'intercommunalité dans notre secteur.

Le Conseil communautaire a débattu de ce dossier et vous présente, par cette délibération, ses propositions.

Le schéma de l'intercommunalité, validé en 2006, proposait une intercommunalité, dans le secteur III de Marne la Vallée, composée des communes de la Communauté d'agglomération à cette date, en y incluant Montévrain, commune historique du secteur III, ainsi que Bussy-Saint-Georges, opération d'intérêt national (OIN).

Ce périmètre a été étendu depuis, par l'adhésion successive des communes de Chalifert et de Lesches entre 2007 et 2008.

L'ensemble de ces communes (15 pour la CAMG, ainsi que Montévrain et Bussy-Saint-Georges), forment le périmètre pertinent du SCOT, celui-ci arrêté par le Préfet de Seine-et-Marne le 20 janvier 2009.

Dans la continuité de l'adhésion de la commune de Lesches, il nous paraît cohérent d'inclure les communes d'Annet-sur-Marne et de Jablines, dont les projets ainsi que le bassin de vie sont tournés vers la CAMG. D'ailleurs, par une délibération en date du 16 décembre 2008 le Conseil municipal d'Annet concluait en précisant que si la commune faisait le choix d'intégrer une intercommunalité, ce dernier se porterait sur la CAMG, pour les raisons évoquées ci-dessus. Jablines, dans ces conditions, par continuité territoriale entre Annet-sur-Marne et Lesches, aurait donc toute sa place au sein de la CAMG.

Au sud, à la fois reliée par Bussy-Saint-Georges et par Collégien, la cohérence de notre territoire se poursuit avec la commune de Ferrières-en-Brie. L'aménagement territorial, la complémentarité des zones économiques ainsi que la réflexion commune sur les projets de développement durable font que cette commune aurait toute sa place dans l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire. D'autant plus que Ferrières est incluse dans le périmètre de la Ville nouvelle de Marne-la-Vallée. La réflexion peut également s'étendre au territoire de la Communauté de Communes de la Brie-Boisée, à laquelle Ferrières est membre, dans le cadre d'une fusion.

Le Conseil communautaire insiste auprès de Monsieur le Préfet afin de lui indiquer que cette réflexion globale ne peut se faire sans la volonté clairement affirmée des communes concernées. La CAMG estime que le périmètre qu'elle vous propose relève d'un projet de territoire cohérent et pertinent. L'accord plein et entier des communes sur ce projet est le gage d'un bon fonctionnement de la démocratie locale.

## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des décisions du Bureau et du Président prises en vertu de la délégation prévue à l'article L. 5211-20 du Code général des Collectivités Territoriales.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe des points suivants :

- **SCOT** :

Un séminaire intitulé "Lancement du SCOT Marne, Brosse et Gondoire" se tiendra le vendredi 13 mars 2009 de 10 à 17h avec les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur CHARTIER précise qu'il a obtenu l'accord de Madame FERRI, Vice Président du Conseil Régional ; M. EBLE, Président du Conseil Général ; M. BERTAUD, Directeur Général d'Epamarne.

Il informe du déroulé de cette journée :

- ✓ matin : information sur le SCOT
- ✓ midi : buffet
- ✓ après-midi : exposé sur le Plan Local de Déplacements (PLD) et sur le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) suivi d'une table ronde avec les invités.

- **Evénements** :

- ✓ Présentation de la nouvelle saison du Parc Culturel de Rentilly le 7 mars 2009.
- ✓ Inauguration des Bords de Marne à Pomponne et pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du pôle gare à priori le 4 avril 2009.

- **Pôle Gare** :

Le Président annonce que tous les marchés de travaux ont été attribués et que le résultat des consultations est inférieur de 15 à 20 % des estimations. La première phase de travaux débutera début mars 2009.

En matière de communication une lettre d'information a été distribuée dans toutes les communes concernées et il est prévu l'installation d'un bungalow qui recevra une exposition permanente.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30*

*Le Président*

*Michel CHARTIER*